



## LE RAPPORT NARRATIF EST UNE EXIGENCE CONTRACTUELLE

Rapport final est transmis au plus tard 3 mois après la fin de la mise en œuvre du projet ou 6 mois si le bénéficiaire n'a pas son siège dans le pays de mise en œuvre.

Un canevas de rapport narratif intermédiaire ou final est présenté en annexe du contrat.

Tout autre document jugé pertinent dans le cadre de la mise en œuvre de votre projet, doit être fourni à l'autorité contractante.

Ex : dossiers de presse, articles, communications, document de partenariat...).

Pour une mise en œuvre de + 12 mois et un financement de + 100 000 euros : exigence d'un rapport intermédiaire.

Les rapports sont **OBLIGATOIREMENT** conformes au modèle joint dans le contrat initial.

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le narratif consiste à décrire la mise en œuvre du projet. Cette partie consiste à :

- Décrire les activités réalisées, les problèmes rencontrés dans leur mise en œuvre et les solutions apportées.
- Pour chaque activité, présenter les résultats obtenus en les comparant avec les résultats prévus par le projet (se référer à la partie narrative de votre document de projet et le cadre logique) et l'impact sur les bénéficiaires.
- Analyser les facteurs de réussite et ou d'échecs du projet.
- Expliquer comment vous allez assurer la pérennité de l'Action
- Expliquer dans quelle mesure, votre projet a eu un impact sur les bénéficiaires
- Dire comment a été assurée la visibilité de l'Union européenne

## CONSEILS :

La partie narrative est :

- **Concise** : Fournir les informations nécessaires de façon brève et ciblée. Éviter les descriptions interminables et de rappeler sans cesse des éléments de base.
- **Claire**
- **Précise** : il importe que vous évitiez les formules générales ou non argumentées. Fournir des informations précises (noms complets, dates exactes...) et des données si possible quantifiées (nombre de participants à un atelier, sites visités lors d'une étude sur le terrain, quantité de déchets traités, résultats des analyses chimiques exprimés à l'aide des unités de mesure correctes...).
- **Justifiée** : mettre en annexes tous les justificatifs nécessaires. Un exemplaire des résultats attendus (ex : brochure sur le projet, plan de gestion de zone protégée, document publié, etc.)